

Thème : « Organiser un événement, une animation pour les enfants »**Date :** Vendredi 15 septembre 2017 de 09h30 à 16h30**Lieu :** A la Fédération Nationale - 28 Place St Georges
75009 PARIS Salle Pernot – Escalier A – 1^{er} étage**Animée par :** Gabrielle PARISOT, chargée de mission vie associative et Magali GRENOUILLEAU, chargée de mission vie familiale**◆ Objectifs :**

1. Connaître les services, les partenaires, les événements enfance et jeunesse
2. Proposer des activités de loisirs
3. Assurer des animations auprès d'enfants et de jeunes

◆ Programme :

- Les activités et les établissements réglementés
Crèches, centres aérés, sports
- Les activités périscolaires
 - Aide aux devoirs
 - Accueil périscolaire
- Les animations auprès des enfants et des jeunes
 - Calendrier événementiel
 - Intervention en milieu scolaire
 - Bonnes questions et conseils
- Exercice pratique:
 - Monter un projet
 - Organiser son événement

Profil des participants : Cette formation est à destination des bénévoles qui assurent des interventions en milieu scolaire, des bénévoles qui assurent des animations dans les établissements d'accueil du jeune enfant et dans les accueils de mineurs, des bénévoles qui encadrent des activités de loisirs enfants/jeunes ou des activités de loisirs intergénérationnelles et des bénévoles qui assurent de l'accompagnement à la scolarité.

Tarifs : 27€ pour les membres Familles de France - 50€ pour les non membres

A RENVoyer accompagnée de votre règlement (chèque de 27€ ou 50€)**Avant le 8 septembre 2017** à :

FAMILLES DE FRANCE - Fédération Nationale

Secrétariat général - 28 Place St Georges 75009 PARIS

ou par mail : accueil@familles-de-france.org ou par fax : 01.45.96.07.88**Thème :** « Organiser un événement, une animation pour les enfants »**Date :** Vendredi 15 septembre 2017

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

E-mail :

Adhérent de l'association de:

Rappel des conditions de participation aux stages de formation organisés par la Fédération nationale**Inscription :** les frais sont à régler à l'inscription (voir tarif ci-dessus)

Toute inscription doit faire apparaître l'accord de l'Association locale ou de la Fédération départementale dont dépend la personne inscrite. Une inscription ne devient ferme et définitive qu'après réception des droits d'inscription.

Remboursement : Le remboursement des frais de transport est accepté uniquement sur justificatifs originaux et sur la base du billet SNCF, en 2^{ème} classe.**Repas :** Pris en commun, à la charge de la Fédération nationale.